

AVIS DE DECES

(Ne s'en écrire dans les cases)

285 277 77 201

7 bis

DATE DU DECES : 12 Janvier 1885

1 Nom du défunt : PROFEIT veuve GAUTIER

(en majuscules d'imprimerie) Nom de jeune fille suivi, pour les femmes mariées ou veuves, du nom du mari.

2 Prénoms : Berthe Elise

3 Sexe du défunt : masculin (2)

(Si date exacte indiquée, indiquer l'âge en années)

4 Date de naissance : le 16 Janvier 1855

5 Lieu de naissance : SEINE-ET-MARNE

Commune (1) : DAMMARTIN-EN-GOËLE

Département - Pays étranger : SEINE-ET-MARNE

Commune (1) : SEINE-ET-MARNE

Département - Pays étranger : SEINE-ET-MARNE

Rue : Paris

Nationalité : français

à été utilisée pour LA MISE A JOUR DU FICHER ELECTORAL

Suite au verso.

(1) Pour PARIS et LYON indiquer l'arrondissement.  
(2) S'ayer le mention inutile.



Comporte une table alphabétique en fin d'année

Premier feuillet.

*Gilboquet*

REGISTRE

Contenant Deux feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la commune de Grillardon pendant le cours de l'année 1885.

A Meaux, le enq 28ème jour de l'année mil huit cent quatre-vingt-quatre.

*De l'arrondissement  
Gilboquet*

*96° 1*

*Le 16 Janvier 1885*

*Naissance*

*Berthe Elise*

*Proffit.*

*Décédée*

*à Dammartin*

*en veuve de Pierre*

*et Marie le*

*12 Janvier 1866.*

*Grillardon 1885*

Pierre, instituteur, âgé de quarante-neuf  
ans, et de Toussaint Jules André, marchand  
tailleur, âgé de quarante-sept ans, tous deux  
témoins majeurs domiciliés en cette commune,  
lesquels ont ainsi que le père de l'enfant  
signé avec nous le présent acte après lecture  
faite.

N<sup>o</sup> 2.

Le 5 Février 1825

Décès

Victor Alexandre Auguste

Marié

En mil huit cent quatre-vingt-vingt-cinq, le  
Cinq Février, à onze heures du matin. Devant  
nous Michel Ernest, maire et officier de  
l'état civil de la Commune de Vieilbardou, canton  
de Clazy (Seine et Oise), sont comparus les  
sieurs Touyaud Félix, Casimir, âgé de soixante ans,  
marchand, domicilié à Neuflieux, et  
Monsieur Paul Félix, âgé de cinquante-trois  
ans, rentier, domicilié à Meaux, rue St. Pierre,  
numéro soixante-neuf, tous deux témoins  
majeurs et beaux-pères de l'enfant et après  
lecture, lesquels nous ont déclaré que ce mariage  
à onze heures est décidé en son domicile en cette  
commune; Marié Victor Alexandre Auguste, mineur  
âgé de soixante-trois ans, né à Jully sur-Orserre  
de son père mil huit cent dix-neuf ans, fils des  
désignés Marie Antoinette Touyaud et de Rose  
Thérèse Jacqueline de l'époux de Jules Désiré Touyaud  
qui lui survit. Après nous être assuré au  
désir, nous avons dû le présent acte que  
les déclarants ont signé avec nous après



N<sup>o</sup> 3.

Le 5 Février 1825.

Naissance

Jeanne Adélaïde Marie

Seulme

de Signères.

Victor Pasteur.

P. F. Signères

L. G. Touyaud E. M. Pasteur

En mil huit cent quatre-vingt-vingt-cinq,  
le Cinq Février, à onze heures du matin.  
Devant Michel Ernest, maire et officier  
de l'état civil de la commune de Vieilbardou  
canton de Clazy (Seine et Oise), est comparu  
le sieur Touyaud Félix, Casimir, âgé de  
soixante ans, cultivateur, domicilié en  
cette commune, lequel nous a présenté un  
enfant du sexe féminin, né en son domicile  
hier, cinq heures à quatre heures et demie  
du soir, de son légitime mariage avec  
Félicie Marie Adèle Vincent, âgée de  
trente ans, sans profession, domiciliée avec  
son mari, et auquel enfant il nous a  
déclaré donner les prénoms de Jeanne  
Adélaïde Marie. Ses dites présentations et  
déclarations faites en présence des sieurs Toussaint  
Jules André, marchand tailleur, âgé de  
quarante-sept ans, et Clément Arrière,  
domestique, âgé de cinquante-trois ans,  
tous deux témoins majeurs domiciliés  
en cette commune, lesquels ont ainsi que  
le père de l'enfant, signé avec nous le présent  
acte après lecture faite.

Approuvé L. M. Pasteur  
P. F. Signères H. Clément

N<sup>o</sup> 4.

Du 22 Février 1885

Naissance

Amantline Adèle

Chiassard.

L'An mil huit cent quatre vingt cinq  
le vingt deux février à onze heures du  
matin. Devant nous Néphtis Ernest  
maire et officier de l'état civil de la com-  
mune de Trilbardou canton de Clazy (Seine  
et Marne) est comparu le sieur Chiassard  
Armand Victor, âgé de trente huit ans,  
charpentier, domicilié en cette Commune,  
lequel nous a déclaré que ce matin à  
huit heures, il lui est né de son légitime  
mariage avec Cozyr Josephine Garfiviere,  
sans profession, âgée de trente deux ans  
demeurant avec elle au même domicile,  
un enfant du sexe féminin qu'il a nommé  
Amantline Adèle, et auquel il a déclaré devant les  
présentes de Amantline Adèle. Les dits  
présentations et déclarations faites en présence  
des sieurs Puzieux Adolphe charpentier âgé  
de trente un ans et Cozyr Alexandre âgé  
de vingt deux ans, Mariages, tous  
deux témoins majeurs domiciliés en  
cette Commune, lesquels ont ainsi  
que le présent acte, signé avec  
nous le présent acte après lecture  
faite.

Chiassard

L. Michon Cozyr

Puzieux

L'An mil huit cent quatre vingt cinq  
le vingt sept février à huit heures du matin  
Devant Michon Ernest, maire et officier de



N<sup>o</sup> 5.

Du 26 Février 1885.

Naissance

Aimée

Pachot

N<sup>o</sup> 6.

Du 26 Février 1885

Naissance

Marcel Lucien

Sentaine.

34  
L'état civil de la commune de Trilbardou canton  
de Clazy (Seine et Marne), sont comparus Adolphe  
Pachot, rentier, âgé de cinquante cinq ans  
domicilié à Boulogne sur Mer, veuve  
de la défunte ci après nommée et Fernand  
Thiéophile, âgé de soixante quatorze ans  
domicilié en cette commune, leurs deux  
parents, lesquels nous ont déclaré qu'ils  
à neuf heures du soir, et décidé en leur  
domicile en cette commune Aimée Pachot,  
rentier, âgé de quatre vingt quatre ans, née  
en cette commune le vingt deux février au  
neuf de la République, fille des défunts Jean  
Baptiste Pachot et de Marguerite Amélie  
Secourgeon et veuve de Joseph Barquet. Après  
nous être assuré du décès, nous avons  
dressé le présent acte que les déclarants ont  
signé avec nous après lecture faite.

L. J. Barquet  
L. Michon

Thiéophile

L'An mil huit cent quatre vingt cinq  
le vingt sept février à onze heures du matin,  
Devant nous Michon Ernest, maire et officier  
de l'état civil de la commune de Trilbardou  
canton de Clazy (Seine et Marne) est comparu  
Saintine José Desoyes veuve Parais, marchande  
épicière, âgée de cinquante cinq ans, domici-  
liée en cette Commune, laquelle nous a  
déclaré qu'elle a vu naître le vingt sept février  
à sept heures du matin, il est né Marcel Albertine

Caville, sans profession, âgé de vingt deux ans, écuyer de Fontaine Stanislas, Félix, maçon, âgé de trente ans, domiciliés en cette commune, un enfant du sexe masculin, qu'elle nous présente, et auquel elle a déclaré donner les prénoms de Marc Eugène, les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Cochais Chéris, cultivateur et macaronnier, âgé de trente quatre ans et de Sébaste Henry François, manouvrier, âgé de trente deux ans, trois autres témoins majeurs domiciliés en cette commune, lesquels ont ainsi que la déclarante signé avec nous le présent acte après lecture faite.



Le Maire  
Cochais

Le 27 Mars 1885

Si An mil huit cent quatre vingt cinq, le vingt sept février, à cinq heures du soir, devant nous Michel Barbé, maire et officier de l'état civil de la Commune de Tribardou canton de Clazy (Seine et Oise), est comparu le sieur Bellement Georges, manouvrier, âgé de vingt quatre ans, domicilié en cette commune, lequel nous a déclaré qu'aujourd'hui, à dix heures et demie du matin, et lui est né de son légitime mariage avec Fey Estelle, sans profession, âgée de vingt ans, demeurant avec lui, au même domicile, un enfant du sexe féminin qu'il nous présente

N° 7  
Du 27 Mars 1885  
Naissance  
Eugénie Georgette  
Bellement



1885  
N° 8  
Du 9 Mars 1885  
Naissance  
Jeanne Lucie  
Gagnant

76  
présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Eugénie Georgette, les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Fey Louis, menuisier, âgé de quarante six ans, et Debeauvais Maxime, charpentier, âgé de quarant trois ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette commune, lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Le Maire  
Debeauvais

Si An mil huit cent quatre vingt cinq, le neuf mars à quatre heures du soir, devant nous Michel Bonestman, officier de l'état civil de la Commune de Tribardou canton de Clazy (Seine et Oise) est comparu le sieur Gagnant Léon Adrien, charpentier, âgé de vingt quatre ans, domicilié en cette commune, lequel nous a déclaré que ce matin neuf mars à dix heures, et lui est né de son légitime mariage avec Louise Lucine Dumont, sans profession, âgée de vingt deux ans, demeurant avec lui au même domicile, un enfant du sexe féminin qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jeanne Lucie. Les dites présentations et déclarations faites en présence de M. sieurs Jean Pierre Vermaille, marchand

de voir, âgé de soixante quinze ans et  
de René Suedi, cultivateur, âgé de cin-  
quante ans, tous deux, tous deux  
domiciliés en cette Commune de  
ou et aussi que le père de l'impétrant  
avec nous le présent acte après lecture  
faite.



E. Michon Lt. Maire

N<sup>o</sup> 9.  
le 10 Mars 1885.  
Pécès  
Vincent  
Hyernaud.

An mil huit cent quatre vingt cinq, le dix  
mars à cinq heures du matin. Devant nous  
Michon Ernest, maire et officier de l'état civil  
de la commune de La Roche-sur-Forêt de Char-  
levoix et de la commune de La Roche-sur-Forêt  
Auguste, garde-champ-établi, âgé de trente deux ans  
et Dubois Auguste, manoeuvre, âgé de cinquante  
deux ans, tous deux témoins majeurs domi-  
ciliés en cette Commune, lesquels nous ont déclaré  
que ce mariage a été célébré en vertu de  
cette Commune Hyernaud Vincent, manoeuvre  
paraissant âgé de vingt ans, sujet belge,  
demeurant à la ferme de la Conche de cette  
Commune, né à Cognac canton d'Atthier sur l'Indre  
fils de Hyernaud (sans autre renseignements)  
cultivateur. Après nous être assuré de ses  
nous avons dressé le présent acte que le sieur  
Debarbè a seul signé avec nous, quant au sieur  
Dubois, il nous a déclaré ne savoir écrire ni signer  
de ce requis et interrogé, comparant et à la fin après  
lecture faite. de Debarbè

E. Michon



N<sup>o</sup> 10.

le 27 Mars 1885.  
Pécès  
Armandine Adèle  
Thissard

An mil huit cent quatre vingt cinq, le dix  
sept mars, à huit heures du matin. Devant nous  
Delaroche Louis, adjoint de la Commune de  
La Roche-sur-Forêt, remplissant en l'absence du maire  
les fonctions d'officier civil, sont comparus en  
sieurs Thissard Armand Victor, charcutier, âgé  
de trente huit ans, et Boyez Alexandre, journalier  
âgé de vingt deux ans, tous deux domiciliés  
en cette Commune et témoins majeurs, les  
quels nous ont déclaré ci après sommaire  
et le présent acte de mariage, lesquels nous ont  
déclaré qu'ils ont été à cinq heures et demie, et  
à six heures en cette Commune au domicile de  
ses père et mère Armandine Adèle Thissard, âgée  
de ten mois et six jours, née en cette Commune  
le vingt deux, âgée, mil huit cent quatre  
vingt cinq, fille des légitimes mariages de  
Thissard Armand Victor et de son épouse et de  
Boyez Guépinie Geneviève qui lui survivent.  
Après nous être assuré de leurs noms  
nous avons dressé le présent acte que les déclarants  
ont signé avec nous après lecture faite.

Thissard Alexandre  
Boyez Alexandre

An mil huit cent quatre vingt cinq, le dix  
sept mars, à huit heures du matin. Devant nous  
Delaroche Louis, adjoint de la Commune de  
La Roche-sur-Forêt, remplissant en l'absence du maire, les fonctions  
d'officier civil, sont comparus les sieurs Bonhomme  
Jean Pierre, manoeuvre, âgé de cinquante deux

N<sup>o</sup> 11.  
Du 2 avril 1825.  
Pécès  
Philibert Isidore  
Bonhomme

mis et Exercis subs. marchands tailleurs, âgé de quarante sept ans, tous deux, toujours majeurs domiciliés en cette Commune, le premier, Jean du défunt et après de régime, et le second, Isidore du défunt, lesquels nous ont déclaré qu'ils ont été à une heure et demi au domicile de ses père et mère: Bonhomme Philibert Isidore charpentier, âgé de vingt deux ans, né en cette Commune le vingt quatre février mil huit cent soixante deux, fils de Bonhomme Jean Pierre sus nommé et de Vincent Pauline Hannonse qui lui survivent. Après nous être assuré du dit, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous à vis l'Etat fait. Bonhomme Isidore  
Delouché

N<sup>o</sup> 12.  
Du 11 Avril 1825  
Mariage  
Louis Joseph Janson  
Victoire Ignace Reaume

Le Samedi, onze avril, à cinq heures du matin.  
Devant nous Louis Delaroche, adjoint de la commune de Tilbaudon, remplissant en l'absence du maire les fonctions publiques d'officier civil de la dite Commune, tout au par nous publiquement en tête même que les contestes mariage Janson Louis Joseph cultivateur, âgé de cinquante deux ans et neuf mois, domicilié à Paris, département arrondissement de Bougival, numéro quarante huit, né à Malonne province de Namur (Belgique) le huit février mil huit cent trente deux, ainsi que le constate son acte de naissance, fils majeur et légitime de Augustin Janson, décédé en la commune de Malonne



le dix huit juillet mil huit cent soixante deux et de Anne Marie Begelet diables également en la dite Commune de Malonne le vingt huit du mois d'octobre mil huit cent soixante deux ainsi que le constatent les acts de diés qu'ils nous a produits, ses père et mère d'une part. Et Victoire Ignace Reaume, cultiver, âgé de quarante cinq ans et neuf mois, domicilié en cette Commune, né à Pigny canton et arrondissement de Meaux, le dix neuf février mil huit cent trente deux, ainsi que le constate son acte de naissance, fils majeur et légitime de Reaume Pierre Augustin, âgé de cinquante dix huit ans, et de Reguit Virginie Victoire, âgée de soixante trois ans, cultivateurs, domiciliés également en cette Commune, tous deux, ici présents et consentants au mariage, ses père et mère d'autre part. Les empressements nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites en notre Commune les dimanches quinze et vingt deux, mars mil huit cent quatre vingt cinq à l'heure de midi et sans opposition, et à Paris (Seine), mairie du dix septième arrondissement les dimanches premier et huit mars mil huit cent quatre vingt cinq, ainsi que le constate le certificat de non opposition qui nous a été délivré. Nous nous sommes fait remettre les acts de naissance des futurs époux, les acts de diés des père et mère du futur,

et le certificat de publication et de non opposition  
 de la mairie de dix-septième arrondissement  
 de Paris: toutes ces pièces régulières, valables,  
 et dûment paraphées par nous et par les  
 contractants, restèrent annexés à l'acte de double  
 acte présent acte de mariage. Nous avons ensuite  
 interrogé les futurs époux, et les père et mère de  
 l'épouse de nous déclarer s'il avait été fait un  
 contrat de mariage, ils nous ont répondu  
 négativement. Après avoir donné lecture  
 de toutes les pièces ci-dessus mentionnées  
 et du chapitre six du titre Du Mariage au code  
 civil, nous avons demandé au futur époux, ce  
 si le futur époux s'il se veut se prendre  
 pour mari et pour femme, chacun d'eux  
 ayant répondu séparément et affirmativement  
 sous leurs noms et au nom de la loi que Louis  
 Joseph Camson et Victoire Ignace Régnier  
 sont unis par le mariage. Nous avons immé-  
 diatement dressé le présent acte en présence  
 de du côté de l'époux, Pierre Alexandre Propriétaire  
 âgé de cinquante-neuf ans domicilié rue  
 Berceuse n° 109 à Paris  
 et du côté de l'épouse, Reine Marie Thérèse  
 chocolatière, âgée de quarante quatre ans domi-  
 ciliée à Paris, il s'agit de Marie amie de l'époux  
 Du côté de l'épouse Piquet Pierre François  
 âgé de dix-neuf ans, notaire, domicilié  
 rue de la Harpe (ancien n° 100) et de l'épouse,  
 Ernestine Reine, âgée de quarante un ans.



N° 13.  
 Du 12 Avril 1815.  
 Naissance  
 Albert Jules  
 Régnier.  
 Par acte en date du huit  
 octobre mil neuf cent dix  
 devant le maire de  
 l'arrondissement de Paris  
 Albert Jules Régnier dont la  
 naissance et constatée dans  
 l'acte ci-contre a contracté dans  
 mariage avec Marie Victoria  
 Pottier.  
 Dont mention faite par nous  
 officier de l'état civil le  
 quinze novembre mil neuf  
 cent dix

marchand broche, domicilié à Clugny 374  
 avenue germani de l'épouse. Tous quatre  
 témoins majeurs légitimes ont assisté  
 que les futurs contractants et les père et  
 mère de l'épouse, signés avec nous et  
 le présent acte a pu être fait.

J. H. Lamy  
 sous  
 4 Piquet

de 1815 Piquet & Reine  
 Delaroché

Par acte en date du huit  
 octobre mil neuf cent dix  
 devant le maire de la Commune  
 de Brillabouville canton de Clay (Cuir village) en  
 présence de l'absence du maire les fonctionnaires  
 publics d'office civil, est comparu le sieur  
 Florent Régnier, âgé de vingt  
 ans, domicilié en cette Commune, lequel nous a  
 déclaré que ce matin à cinq heures, il lui est né  
 un enfant de son légitime mariage avec Albertine Sophie  
 Houdard, sans profession, âgée de vingt sept  
 ans, domiciliée avec lui, au même domicile  
 en enfant du sexe masculin qui s'appelle  
 présente et auquel il a déclaré donner les  
 prénoms de Albert Jules. Les dites présentations  
 et déclarations faites en présence des sieurs

Fernand Kolben

Pendant Baptiste âgé de cinquante quatre ans  
 et Pendant Alphonse âgé de trente six ans deux  
 journaliers domiciliés en cette Commune, les  
 quels ont ainsi que le père de l'enfant signé  
 avec nous le présent acte de naissance après  
 lecture faite

Il s'agit de *Dejeux* *Dejeux* *Dejeux*  
 Pendant *Dejeux*

Le 20 Avril 1885. L'An mil huit cent quatre vingt cinq, le vingt  
 avril à onze heures du matin. Devant nous Louis  
 Delaroche, adjoint de la commune de Vilbarson,  
 remplissant en l'absence du maire les fonctions  
 publiques d'officier civil, est comparus le  
 sieur Jean Baptiste Caillé, journalier, âgé  
 de quarante six ans, domicilié en cette  
 commune, lequel nous a déclaré que ce  
 matin, à deux heures, il lui est né de son  
 légitime mariage avec Félicité Orientine  
 Dubois, sans profession, âgée de vingt neuf  
 ans, demeurant avec lui, au même domicile  
 un enfant de sexe féminin qu'il nous  
 présente et auquel il a déclaré donner les  
 prénoms de Alice Julie. Lesdits présentations  
 et déclarations ont eu lieu en présence des sieurs  
 Cochois Olivier, maraîcher, âgé de trente quatre  
 ans et Rain Alphonse, garde particulier,  
 âgé de cinquante deux ans, tous deux  
 témoins majeurs domiciliés en cette  
 commune, lesquels ont ainsi que le  
 père de l'enfant signé avec nous le présent acte après lecture faite.

*Caillé* *Dejeux* *Dejeux* *Dejeux*  
*Caillé* *Cochois*



N° 15.

Du 4 Mai 1885.  
 Tajard  
 enfant mort né

Le 4 Mai à huit heures quatre vingt cinq le soir  
 mai à huit heures du matin. Devant nous Louis  
 Delaroche, adjoint de la commune de Vilbarson  
 canton de Clazy (Seine et Marne), remplissant en  
 l'absence du maire les fonctions publiques d'officier  
 civil, est comparus Tajard Clarisse Emile, bouvier,  
 âgé de trente neuf ans et Tourcin Jules, marchand  
 tailleur, âgé de quarante sept ans, tous deux  
 domiciliés en cette commune, lesquels nous ont  
 présenté un enfant des deux sexes, sans vie, des  
 sexes masculin, qu'ils nous ont dit être né de  
 Calmyre Marie Bailluel, sans profession, âgée de  
 trente cinq ans, domiciliée en cette commune, épouse  
 de son nomme Tajard Clarisse Emile; déclarant  
 que cet enfant (enfant) est sorti de sein de sa  
 mère vers à onze heures du soir. Lesdits décla-  
 rations ont été signées avec nous le présent acte après  
 lecture faite

*Tajard* *Dejeux*  
*Delaroche*

N° 16  
 Du 6 Mai 1885.  
 Décès  
 Calmyre Marie  
 Bailluel.

Le 6 Mai à huit heures quatre vingt cinq le  
 soir mai à onze heures du matin. Devant  
 nous Louis Delaroche, adjoint de la commune  
 de Vilbarson canton de Clazy (Seine et Marne) rem-  
 plissant en l'absence du maire les fonctions  
 publiques d'officier civil, sont comparus les  
 sieurs Tajard Clarisse Emile, bouvier, âgé de  
 trente neuf ans, et Tourcin Jules, marchand  
 tailleur, âgé de quarante sept ans, tous deux  
 témoins majeurs domiciliés en cette commune,  
 le premier époux de la défunte ci après désignée



et le second voisin, lesquels nous ont déclaré que ce matin à cinq heures est né en son domicile en cette commune Palmyre Marie Baillet, sans profession, âgé de trente cinq ans, née en cette commune le trente octobre mil huit cent quarante neuf, fille de, défunt Paul Henri Baillet en son vivant cultivateur et de Marie Honorine Bassière et épouse du sus nommé Clarisse Emil Pajard qui lui servait. Après nous être assuré du dit, nous avons donné le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Pajard Prouvost  
Debarde

En mil huit cent quatre vingt cinq le dix huit mai à huit heures du matin. Devant nous Debarde Maire, Maire et officier de l'état civil de la commune de Crellardons canton de Clave Saint Martin en Compagne le sieur Houdant Alfred Baptiste, manoeuvrier, âgé de vingt huit ans, domicilié en cette commune, lequel nous a déclaré que ce matin, à une heure, il lui est né de son légitime mariage avec Cordaveaux Louise, sans profession, âgée de vingt ans, demeurant avec lui au même domicile, un enfant du sexe féminin qui il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Eugénie Maria. Les dits présentations et déclarations faites en présence des sieurs Houdant Jean Baptiste, âgé de cinquante trois ans, manoeuvrier, et de Cordaveaux Claude,



Debarde, âgé de quarante trois ans, teneur de deux témoins majeurs domiciliés en cette commune. Le père de l'enfant et défunt Jean Baptiste grand père de l'enfant ci dessus nommés, ont seuls signé avec nous le présent acte, quant au sieur Cordaveaux Claude, il nous a déclaré ne savoir écrire ni signer, et a requis et interpellé conformément à la loi après lecture faite.

Debarde  
Houdant Houdant

N<sup>o</sup> 18  
Du 28 Mai 1885  
Naissance  
Georges Riche  
En un mil huit cent quatre vingt cinq le vingt huit mai, à l'heure de midi, devant nous Delarocque Louis, Maire et Officier de l'état civil de la commune de Crellardons canton de Clave Saint Martin, et comparu le sieur Riche Auguste, marichal ferrant, âgé de quarante cinq ans, domicilié en cette commune, lequel nous a déclaré que ce matin à deux heures, il lui est né de son légitime mariage avec Joséphine Durcuc, âgée de quarante un ans, sans profession, demeurant et avec lui au même domicile, un enfant du sexe masculin, qui il nous présente et auquel il a déclaré donner le prénom de Georges. Les dits présentations et déclarations faites en présence des sieurs Riche Simon cultivateur âgé de quarante quatre ans, et de Demolot Lazare Pierre âgé de cinquante ans, instituteurs, tous

Les acts en date du vingt huit mai mil huit cent huit, inscrits à la mairie de Crellardons. Riche Georges dont la naissance est constatée dans l'acte ci ci joint, a contracté mariage avec Marguerite Jeanne Dubore.  
Il est mention fait par nous Maire et officier de l'état civil de Crellardons le vingt huit mai mil huit cent

N<sup>o</sup> 17  
Du 18 Mai 1885  
Naissance  
Eugénie Maria  
Houdant

deux témoins majeurs domiciliés en  
cette Commune, lesquels ont avoué que  
le feu de l'enfant, appelé avec nous le  
présent acte après lecture faite

*Delaroché Corriou Michel*  
*Traire*

En mil huit cent quatre vingt cinq, le  
vingt neuf mai, à huit heures du matin  
Devant nous Delaroché Louis, maire et officier  
de l'état civil de la commune de Trilbardou (Cant.  
d'Harrie) sont comparus les sieurs Rain Amédée  
Adrien, cultivateur, âgé de cinquante un ans,  
et Pourcin Jules, marchand tailleur, âgé de  
quarante sept ans, tous deux témoins majeurs  
domiciliés en cette commune, le premier, fils du  
décédé ci après nommé, et le second voisin, lesquels  
nous ont déclaré que ce matin, à trois heures  
et dix en cette commune, au domicile de sa  
père et mère Abel Victor Rain, sans profession,  
âgé de quinze ans, né en cette commune le  
dix sept mai mil huit cent soixante dix, fils  
de Rain Amédée Adrien sus nommé et de  
Sophie Lucie Daverdin qui lui survivent.  
Après nous être assuré du décès, nous avons  
dressé le présent acte, que les déclarants  
ont signé avec nous après lecture faite  
et Rain Delaroché

*Pourcin*  
En mil huit cent quatre vingt cinq, le  
trois juillet à onze heures du matin, devant

N° 20.

Du 3 juillet 1885.

Pécés

Jeanne Adélaïde Marie

Enfume

de Esquinières

nous Delaroché Louis, maire et officier de l'état civil de la commune de Trilbardou (Cant.  
d'Harrie) sont comparus les sieurs Esquinières  
de Esquinières Emile, cultivateur, âgé de quarant  
ans, et Clermont Amédée, domestique, âgé de  
cinquante six ans, tous deux témoins majeurs  
domiciliés en cette Commune, le premier, fils  
de la défunte et après deugnié et le second voisin,  
lesquels nous ont déclaré que ce matin, à quatre  
heures, en cette commune, au domicile  
de ses père et mère, Jeanne Adélaïde Marie Enfume  
de Esquinières, âgée de cinq mois, née en cette com  
mune le cinq février mil huit cent quatre  
vingt cinq, fille de Enfume de Esquinières et Emile  
sus nommé, et de Sélicie Marie Adèle Vincent  
qui lui survivent. Après nous être assuré  
du décès, nous avons dressé le présent acte  
que les déclarants ont signé avec nous après  
lecture faite

*Delaroché*  
*A. Clermont* *J. D. L...*

N° 21.

Du 5 juillet 1885.

Pécés

Bernard Desire

Gauwellek.

*m*

En mil huit cent quatre vingt cinq, le cinq juillet  
à onze heures du matin, devant nous Delaroché  
Louis, maire et officier de l'état civil de la commune  
de Trilbardou (Cant. d'Harrie) sont comparus les  
sieurs Gauwellek Desire, journalier, âgé de  
trente neuf ans et Desire Christ, mineur, âgé de  
trente quatre ans, tous deux témoins majeurs  
domiciliés en cette Commune, lesquels nous ont  
déclaré que ce matin à trois heures est décédé

N° 19.  
Du 29 Mai 1885.  
Pécés  
Abel Victor  
Rain.

au domicile de ses père et mère en cette Commune  
Gauvellet Fernand Disire, âgé de dix ans, né à  
Guilbardou le huit août mil huit cent quatre  
vingt quatre, fils de Gauvellet Vincent Disire,  
ci dessus nommé et de Malant Eugénie  
sans profession, qui lui survivent. Après  
nous être amies du décès, nous avons dressé  
le présent acte que les déclarants ont signé  
avec nous après lecture faite.

Dubouché Gauvellet  
Cochoy

N<sup>o</sup> 22.  
Du 14 juillet 1885.  
Pères  
Eugénie Georgette  
Bettlemont.  
mm

L'An mil huit cent quatre vingt cinq, le quatorze  
juillet à cinq heures du soir. Devant nous Louis  
Delaroché, maire et officier de l'état civil de la commune  
de Guilbardou canton de Clay (Seine et Marne) sont  
comparus les sieurs Roy Louis Alexandre, journalier  
âgé de quarante six ans, et Bettlemont Georges  
Vidore, manoeuvre, âgé de vingt quatre ans, tous  
deux domiciliés en cette Commune, le premier  
grand père maternel et le défunt ci après nommé  
et le second père; lesquels nous ont déclaré que  
ce matin, à huit heures est décédé en cette Commune,  
au domicile de ses père et mère Eugénie Georgette,  
Bettlemont, âgée de cinq mois, née en cette Commune  
le vingt sept février mil huit cent quatre vingt cinq  
fille légitime de Bettlemont Georges Vidore et de Roy  
Estelle Tanny qui lui survivent. Après nous être  
assuré de décès, nous avons dressé le présent  
acte que les déclarants ont signé avec nous  
après lecture faite. Dubouché Bettlemont  
Cochoy

N<sup>o</sup> 23.  
Du 14 juillet 1885.  
Pères  
Victoire Virginie  
Piquet.  
mm

L'An mil huit cent quatre vingt cinq, le  
quatre juillet à huit heures du matin. Devant  
nous Louis Delaroché, maire et officier de l'état civil de la  
Commune de Guilbardou, canton de Clay (Seine et Marne),  
sont comparus sieurs Reaume Eugène Félix,  
âgé de cinquante quatre ans, cultivateur, domicilié à  
Frais rue richet numéro huit deux, et Samson  
Louis Joseph, cultivateur, âgé de cinquante deux ans,  
domicilié également à Frais rue Populaire numéro  
quarant huit, tous deux majeurs, le premier, fils  
de la défunte et après nommé et le second beau fils,  
lesquels nous ont déclaré que leur à cinq heures du soir,  
est décédé en son domicile en cette Commune Victoire  
Virginie Piquet, sans profession, âgée de soixante qua-  
torze ans, née en cette Commune le sept avril mil  
huit cent onze, fille des défunts Piquet Pierre  
Simon et de Marie Victoire Coly et épouse de Reaume  
Félix Augustin qui lui survivent. Après nous être  
assuré du décès, nous avons dressé le présent acte  
que les déclarants ont signé avec nous après  
lecture faite. Dubouché Piquet  
Samson

L'An mil huit cent quatre vingt cinq, le samedi  
vingt cinq juillet, à onze heures du matin. Devant  
nous Louis Delaroché, maire et officier de l'état civil  
de la commune de Guilbardou, canton de Clay (Seine  
et Marne), sont comparus publiquement en notre  
maison Commune sieur y Andréot, maire y  
Métayer Jules Alexandre, jardinier, âgé de vingt  
deux ans domicilié en cette Commune et y étant

in le trent novembre mil huit cent soixante trois  
ainsi que le constate son acte de naissance inseré  
dans nos registres, et dont l'original a été mis sous  
nos yeux, fils majeur et légitime de Melayer Joseph  
Félicis, manouvrier, âgé de cinquante neuf ans  
et de Rose Augustine Perret âgée de quarante trois  
ans, marchande cicière, tous deux, domiciliés en  
la ville de cette Commune, les parents et con-  
sente au mariage d'une part. Et Charles Marie  
Félicité, sans profession, âgé de dix neuf ans, domi-  
cilié en cette Commune et y étant né le vingt  
sept novembre mil huit cent soixante cinq, ainsi  
que le constate son acte de naissance inseré  
dans nos registres et dont l'original a été mis  
sous nos yeux, fils mineur et légitime de  
Charles, baron Honoré âgé de quarante  
sept ans et de Clémence Sophie Gaurvett  
l'âge de quarante quatre ans, journalières, domi-  
ciliés en cette Commune, les parents et con-  
sente au mariage d'autre part. Les conjugués  
nous ont requis la procédure de la célébration de leur  
mariage, dont les publications ont été faites en  
notre mairie le dimanche douze et dix neuf  
juillet courant et présentement à l'honneur de  
vint jours sans opposition, ainsi qu'il est constaté  
par le registre que nous avons vérifié. Ensuite  
nous avons interrogé les futurs époux et les  
personnes autorisées au mariage, de nous déclarer  
s'il avait été fait un contrat de mariage, ils  
nous ont répondu négativement. Après

N<sup>o</sup> 24.

Le 25 Juillet 1885.

Mariage

Jules Alexandre Melayer  
et  
Marie Félicité Charles.

mm

avoir donné lecture de tous les pièces ci dessus  
nommées et du chapitre six du titre Des Mariages au  
code civil, nous avons demandé aux futurs époux,  
et à la future épouse, s'ils veulent se faire pour  
mari et pour femme, chacun d'eux, ayant répondu  
séparément et affirmativement, nous avons  
d'abord au nom de la loi que Melayer Jules Alexandre  
et Charles Marie Félicité sont unis par mariage. Nous  
avons immédiatement dressé le présent acte en présence  
de Des côté de l'époux, Debarbo Auguste, garde champêtre,  
domicilié en cette Commune, âgé de trente trois ans  
beau père de l'époux, Charles Gardin âgé de  
vingt trois ans, manouvrier domicilié à Neufmoutiers  
canton de Neuchâtel, père de l'époux, 2<sup>e</sup> Du côté  
de l'épouse, Melayer Alexandre, charretier âgé de  
cinquante neuf ans, domicilié à Neufmoutiers  
canton de Neuchâtel, père allié de l'épouse. Caron Léon  
âgé de vingt sept ans employé au canal de  
St. Cergue domicilié à La Ferrière (Suisse)  
beau père de l'épouse. Les quatre témoins  
majeurs lesquels ont ainsi que les parties contractantes  
et la mère de l'épouse, signé avec  
nous le présent acte de mariage. A l'égard  
des père et de la mère de l'époux, de père de  
l'épouse, ils nous ont déclaré ne savoir rien  
ni signer, de ce requis et interrogés conformément  
à la loi après leur fait. Et Clément  
Charles Marie Melayer Jules  
Clémence Gaurvett  
Villain Caron Debarbo

An mil huit cent quatre vingt cinq, le  
jeudi, trois septembre, à onze heures du matin,  
Devant nous Louis Desbarche, maire et  
officier de l'état civil de la Commune de Trilbardou  
canton de Claye (Seine et Marne), sont comparus  
publiquement en notre maison communale  
pour y contracter mariage: Guiller Nathurim  
François Marie, menuisier, âgé de trente trois ans  
domicilié en cette Commune, en la Courbourg  
(Mlle et Vallée) le quatorze décembre mil huit  
cent cinquante un, ainsi que le constate son  
acte de naissance qui s'en est produit. Et le majeur  
et légitime des dits Guiller Nathurim  
Père en son vivant tanneur, décédé à  
Courbourg (Mlle et Vallée) le dix février mil  
huit cent soixante trois et de Bequeret  
Anne en son vivant vignogère décédée ego  
seulement en la susdite Commune de Trilbardou  
le vingt sept septembre mil huit cent soixante  
deux, ainsi que il est certifié par les actes de  
dits qui ont été produits. Et Charron  
Géniewie Dima marchande de vins épicière  
âgée de trente deux ans, domiciliée en cette  
Commune et y étant née le vingt deux janvier  
mil huit cent cinquante trois, ainsi que  
le constate son acte de naissance inserit  
dans nos registres et dont l'original a été  
mis sous yeux, fille majeure et légitime  
des dits Charron Jacques Ferdinand  
décédé en cette Commune, le vingt août

76°-25.

Du 3 7<sup>bre</sup> 1855.

Mariage

Nathurim François Marie  
Guiller et Géniewie Dima  
Charron.

mil huit cent cinquante quatre, ainsi que l'acte de son  
Marie Louise décédé également en cette Commune  
le trente un mai mil huit cent quatre vingt  
et veuve en premier mariage de Dubois Adrien  
Ecor, en son vivant marchand de vin, décédé  
à Trilbardou le deux février mil huit cent  
quatre vingt quatre, petite fille, du côté maternel  
de Nain Jean Pierre décédé en cette Commune le  
deux juillet mil huit cent dix huit, seize et  
de Vermille Genoveve Joachim décédé aussi  
à Trilbardou le deux juin mil huit cent dix huit  
et de Nain Jean qui le constatent les actes de dits  
insérés dans nos registres et dont les originaux  
ont été mis sous nos yeux. Les futurs époux  
affirment sous la foi du serment ne pas con-  
naître le dernier domicile ni le lieu du décès  
des aïeuls du futur époux, ainsi que le dernier  
domicile et le lieu des décès des aïeuls paternels  
de la future, cette affirmation est également attestée  
par les témoins ci après, bien que connaissant  
les futurs époux, nous du Consulat d'Aut du quai  
Humidore An XIII). Les comparants nous ont requis  
de procéder à la célébration de leur mariage, dont  
les publications ont été faites en notre Commune  
les dimanches vingt trois et trente août derniers  
sans opposition. Nous nous sommes fait remettre  
l'acte de naissance du futur époux, ainsi que les  
actes de décès de ses père et mère, toutes ces pièces  
régulièrement legalisées et dûment paraphées  
par nous et les parties contractantes, restant

amencés à l'un des doubles du présent  
acte. Nous avons interrogé les futurs pou-  
rices déclarés s'ils avoient été fait un contrat  
de mariage, ils nous ont déclaré que cet  
acte avoit été rédigé par maître Truchey  
de la Bruyère, notaire à Neauv, le premier  
septembre mil huit cent quatre vingt cinq  
ainsi que le constate le certificat qui sera  
annexé au présent acte de mariage. Après  
avoir donné lecture de toutes les pièces ci-  
dessus mentionnées et des chapitres six du  
titre Du Mariage au code civil, nous avons  
demandé aux futurs époux, et à la future  
épouse, s'ils veulent se prendre pour mari  
et pour femme, chacun d'eux, ayant  
répondu séparément et affirmativement  
nous avons déclaré au nom de la loi  
que Guiller Mathurin François Marie et Charon  
Génévieve Emma sont unis pour le mariage.  
Nous avons immédiatement dressé le  
présent acte en présence de Du côté de  
l'époux Vieillot Jules Alexandre, marié  
âgé de vingt cinq ans, domiciliés à Saint  
Clément rue Bourcassant numéros quatre  
ami de l'époux, Offant Felicien Joseph  
munière, âgé de vingt deux ans, domicilié  
également à Saint Clément rue Saint Paul, nu-  
mérois deux, cent dix, ami de l'époux.  
Du côté de l'épouse Pévost Jacques  
employé au canal de l'Orne, âgé de

soixante deux ans, et l'épouse Julie l'ait 24  
d'habite 24; de quarante sept ans, tous deux  
domiciliés en cette Commune et leurs noms  
de quinquans de l'époux, lesquels ont ainsi que  
les parties contractantes signé avec nous le  
présent acte de mariage après lecture faite.

Donné à Chapuis M<sup>re</sup> Guiller

Felicien Offant  
Vieillot Jules Alexandre  
Pévo  
St. Clément

N<sup>o</sup> 26  
Du 12<sup>o</sup> 1885.  
N<sup>o</sup> de naissance  
Marie  
Béraux

St. Clément  
Sept novembre à onze heures du matin. devant  
nous Louis Delabache, maire et officier de l'état civil  
de la commune de Esbardou canton de Chaze  
Sainte Marie, et compare Béraux Jules, âgé de  
quarante six ans, charretier, domicilié en cette com-  
mune, lequel nous a déclaré que ce mariage a été  
fait, il lui est né de son légitime mariage un enfant  
Jules, sans profession, âgé de quarante quatre ans,  
demeurant avec lui au même domicile, un enfant  
du sexe féminin, qui est sous présent, et auquel  
il a déclaré donner le prénom de Marie. Les dites  
présentations et déclarations faites en présence des  
Vieillot Jules Alexandre, marié, âgé de  
vingt deux ans et de Pévost Jacques charretier âgé  
de quarante quatre ans, tous deux témoins majeurs,  
domiciliés en cette Commune, lesquels ont  
ainsi que le père de l'enfant signé avec nous

le présent acte de naissance après lecture faite

Béreau Dubouché héfene  
Braehard

Ces et avéré le présent registre destiné à constater les naissances, mariages et décès pendant l'année mil huit cent quatre vingt cinq, et dans lequel il y a eu lieu d'enregistrer onze naissances, trois mariages, onze décès, par un enfant mort né, plus grand et petit, maire et officier de l'état civil de la Commune de Villeneuve ce jourd'hui trente un décembre mil huit cent quatre vingt cinq.

Maire  
Dubouché

Table Alphabétique des actes contenus au présent registre

des Registres	N <sup>os</sup> des Actes	Noms et Prénoms	Dates
<b>Naissances</b>			
1	26	Béreau Marie	17 <sup>g<sup>e</sup></sup> Mars 1885
2	7	Bellenent Eugénie Georgette	27 Février
3	14	Caulet Alice Julie	20 Avril
4	6	Fontaine Marcel Lucien	26 Février
5	8	Cagnant Jeanne Lucie	9 Mars
6	17	Houldant Eugénie Maria	18 Mars
7	3	Renfume de Linnieres Jeanne Adélaïde Marie	3 Février

des Registres	N <sup>os</sup> des Actes	Noms et Prénoms	Dates
<b>Suite des Naissances</b>			
8	1	Groffek Berthe Elise	16 <sup>g<sup>e</sup></sup> Mars 1885
9	18	Ridie Georges	27 Mars
10	13	Rignier Abel Jules	18 Avril
11	4	Muessard Armandine Adèle	22 Février
<b>Mariages</b>			
1	25	Guiller Mathurin François Marie et Charon Genevieve Irma	3 <sup>g<sup>e</sup></sup> Mars
2	24	Métyard Jules Alexandre et Charles Marie Léontine	29 Juillet
3	12	Lanson Louis Joseph et Réaume Victoire Suzanne	11 Avril
<b>Décès</b>			
1	22	Bellenent Eugénie Georgette	14 Juillet
2	16	Baillet Palmyre Marie	6 Mars
3	11	Dorhomme Philbert Vidove	2 Avril
4	21	Gauvelk Fernand Désiré	5 Juillet
5	9	Hyernaud Vincent	10 Mars
6	20	Renfume de Linnieres Jeanne Adélaïde Marie	3 Juillet
7	2	Mavré Victor Alexandre Auguste	5 Février
8	5	Sachet Annie	26 Février
9	23	Piquet Victoire Virginie	14 Juillet
10	19	Rain Abel Victor	29 Mars
11	10	Muessard Armandine Adèle	27 Mars
<b>Enfant mort né</b>			
1	15	Dajard	14 Mars
<i>Certifié sincère et véritable par nous</i>			